

DÉLIBÉRATION N° CA 15-02 DU 07 JANVIER 2015

**Autorisation d'exécuter temporairement les opérations de recettes
et de dépenses strictement nécessaires à la continuité des activités**

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

DELIBERE

Article 1

Les enveloppes financières globales de dépenses du budget provisoire 2015, strictement nécessaires à la continuité de l'activité et plus particulièrement pour les dépenses d'intervention et d'investissement concernant l'exécution des engagements des années antérieures, sont les suivantes :

Personnel	8,2 M€,
Fonctionnement	28,5 M€,
Interventions	206,9 M€,
Investissement	4,7 M€.

**La Secrétaire du Conseil d'administration
Directrice générale de l'Agence**



Michèle ROUSSEAU

**Le Président
du Conseil d'administration**



Jean DAUBIGNY